

niveau artificiel. Le prix du charbon dépend de la demande et de l'offre de charbon; les taux d'intérêt dépendent de la demande et de l'offre de l'argent. Quand le Gouvernement parle de s'emparer de l'intérêt pour le faire baisser, il se leurre lui-même et trompe le public. Il peut le diminuer en prêtant l'argent lui-même aux dépens du reste du pays.

L'honorable M. DANDURAND: Les compagnies le feront.

Le très honorable M. MEIGHEN: Seulement si elles y trouvent leur profit. Et elles le feraient sans cela, en ce cas. Cette mesure les paiera mieux, parce que nous acquitterons la moitié.

La grosse majorité qui a appuyé cette mesure à l'autre Chambre n'est pas non plus de nature à m'en imposer. Elle prouve seulement que si vous déposez des mesures somptuaires qui tendent l'appât à tous sans exception, si la main s'ouvre pour que chacun reçoive quelque chose, il est presque impossible qu'un représentant du peuple s'y oppose. Continuez à fixer les intérêts. Vous n'avez qu'à le faire aux dépens du pays. Continuez à fixer ceci, cela et autre chose. Cela signifie tout bonnement que vous faites tous les jours des bonds énormes vers le socialisme national et tout ce qu'il comporte; nous ne sommes du reste pas si loin de cette doctrine que nous aimons à le croire. Nous nous dirigeons inexorablement vers ce but, et j'implore le peuple canadien d'écouter, si le Gouvernement refuse de le faire...

L'honorable M. DANDURAND: Le très honorable collègue pourrait dire que la Chambre des communes, représentante du peuple, ne veut pas écouter.

Le très honorable M. MEIGHEN: J'accepte volontiers la correction de l'honorable vis-à-vis. Comme je le disais tantôt, il faut que nous puissions être sûrs que le Gouvernement frêne énergiquement pour maintenir l'intégrité vitale et essentielle de la nation. Ceux qui occupent une position responsable, à qui le peuple l'a confiée, ignorent leurs devoirs s'ils disent: "Les représentants du peuple ont décidé; nous n'y pouvons rien." Le suffrage universel s'accompagne de responsabilité pour ceux qui sont au pouvoir.

On me demande mon attitude envers ces amendements. Cette question exige d'être étudiée sérieusement par un homme de ma position. Nous voici à la fin d'une session. Les banquettes de l'autre côté sont presque vides, celles de notre côté guère mieux garnies. Pour notre part, tout ce que nous avons pu rassembler de votes sur la motion de cet après-midi, ce fut quatorze votes. Nous l'emportons contre onze votes. Je ne me crois pas justifiable d'opposer l'opinion de quatorze

personnes à celle de la Chambre des communes tout entière et d'onze membres de notre Chambre, même si quelques-uns de ceux qui m'entourent désirent résister aux présentes demandes de la Chambre des communes. En conséquence, même si je n'appuie pas la motion, comme me le demande l'honorable vis-à-vis, je ne voterai pas contre. Mais c'est ma seule raison.

Nous sommes en face d'une mesure électorale. Les journaux et maintes gens se demandent s'il y aura cette année des élections générales. Je ne crains pas de me compromettre en annonçant la chose. Nous aurons des élections cette année. La mesure devant nous, c'est le plat de lentilles pour lequel nous vendons notre intégrité nationale.

L'honorable M. LITTLE: Les deux côtés ont leur responsabilité.

L'honorable M. DANDURAND: J'ai souvent reproché aux nouveaux arrivés au Sénat qui ont eu une longue expérience à l'autre Chambre de ne pas se débarrasser des passions qui appartiennent à leur premier état. Je crains que le très honorable vis-à-vis, leader de l'autre Chambre pendant de nombreuses années au cours desquelles son rôle fut très actif, ne se soit pas libéré de l'habitude de chercher un aspect politique ou électoral à toutes les mesures qui nous parviennent. Je n'ai jamais fait partie de l'autre Chambre, et j'admets qu'à mon arrivée ici, il y a quarante ans, je n'eus pas à me défaire de cet esprit. Lorsque ce bill aura été étudié à tête reposée, je crois que ses mérites prouveront qu'il est au-dessus de toutes considérations électorales, et se recommandera au bon jugement du pays.

Je propose que le Sénat n'insiste pas sur ses premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième, neuvième, quinzième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième amendements, que la Chambre des communes n'accepte pas.

(La motion est adoptée.)

ABSENCE DES SÉNATEURS VERS LA FIN DE LA SESSION

Sur la motion d'ajournement à loisir.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je profiterai de l'occasion pour appeler l'attention de l'honorable leader de la Chambre (l'honorable M. Dandurand) et des autres honorables membres sur une chose en particulier. Cette année comme par le passé, des mesures importantes nous sont communiquées au moment où la fin de la session nous bouscule. Je ne puis joindre ma voix au chœur universel de réprobation contre cette pratique; je sais que le programme ministériel le mieux agencé devra encore remettre au